

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 15 - votants : 16

L'an Deux Mille Vingt-Trois, le douze Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 Octobre 2023.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Corinne KRDZALIC, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO, Mickael LAMIDÉ, Fabrice CHAMPALLE, Jeanne LOLICAR.

Absent excusé : Marie-Pierre RICORDEL (pouvoir à Corinne KRDZALIC), Marie-Odile JARLIGANT, Michel LEVESQUE, Hervé TABART

Secrétaire de séance : Yvon RIALLAND

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 21 Septembre 2023

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé par 16 voix POUR.

Installation de Fabrice CHAMPALLE suite à la démission de Patrick ECOMARD

061/2023 Commissions municipales : Modification de la composition suite à la démission de M. Patrick ECOMARD

Suite à la démission de M. Patrick ECOMARD, M. le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes dans la composition des commissions municipales :

- Commission Informations et Communication : ajout de Fabrice CHAMPALLE.
- Comité Maisons Fleuries, Jardins partagés : ajout de Fabrice CHAMPALLE.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR :

- Désigne M. Fabrice CHAMPALLE membre de la Commission Information et Communication et membre du comité Maisons fleuries et Jardins partagés

062/2023 Commissions municipales : Culture et Communication

Il est proposé de créer une commission Culture et Communication en remplacement de la Commission Informations et Communication, créée par délibération du 11 Juin 2020.

En effet, suite à l'ouverture de la médiathèque,

Cette commission sera placée sous la vice-présidence de Rachel RAITHIER, conseillère déléguée à la Culture et à la Communication et aura notamment en charge :

- L'information et la communication municipale sur tous supports (bulletins, site internet, réseaux sociaux, panneau lumineux, ...)
- la programmation culturelle municipale
- la gestion de la médiathèque

Les conseillers municipaux membres de la précédente commission deviennent membres de cette nouvelle commission, à savoir :

Rachel RAITHIER, Jacqueline MOLLÉ, Antoine RULLIÈRE, Géraldine TABART, Mickaël LAMIDÉ, Marie-Pierre RICORDEL et Fabrice CHAMPALLE.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Crée la commission communale Culture et Communication
- Désigne les membres de cette commission comme suit :
 - Rachel RAITHIER
 - Jacqueline MOLLÉ
 - Antoine RULLIÈRE
 - Géraldine TABART
 - Mickaël LAMIDÉ
 - Marie-Pierre RICORDEL
 - Fabrice CHAMPALLE

Présentation du schéma directeur des énergies renouvelables (ENR) d'Arc Sud Bretagne

En début de mandature, la Communauté de Communes d'Arc Sud Bretagne a adopté le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) dont l'objectif est de faire du territoire un territoire à énergie positive d'ici à 2050.

Pour cela, 3 moyens d'actions ont été définis :

- La diminution des consommations énergétiques (-58% en 2050)
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (- 42% en 2050)
- L'augmentation de la production d'énergie renouvelable (multiplié par 5 en 2050)

Le schéma directeur des ENR intervient pour rendre opérationnel ce dernier objectif.

En outre au niveau national, un récent rapport de RTE montre que les besoins en électricité vont fortement augmenter sur la période 2023-2035. Pour répondre à ces besoins, 4 leviers d'actions sont proposés :

- L'efficacité énergétique (amélioration de la performance des équipements, des bâtiments)
- La sobriété énergétique (réduction de la consommation)
- Le parc nucléaire (prolongation des réacteurs)
- Les énergies renouvelables (accélération du développement)

Le schéma directeur des ENR se compose des étapes suivantes :

- Un diagnostic :

En 2020 sur le territoire d'Arc Sud Bretagne, la production d'énergie est de 90 GWh grâce à l'éolien (présence de 3 parcs éoliens sur ASB) et au photovoltaïque (en toiture). Le territoire couvre ainsi 18% de sa consommation.

- Une stratégie :

L'objectif de production supplémentaire d'électricité renouvelable à l'horizon 2030 est de 252 GWh (x3). C'est un objectif ambitieux mais réaliste avec une couverture de la consommation de 99%.

Pour le photovoltaïque :

- développement de 70 installations par an chez les particuliers et de 20 installations par an pour les bâtiments du tertiaire.
- Equipement de 20 parkings (10 ha) d'ombrières
- Installation de panneaux photovoltaïques au sol sur 30 ha

Pour l'éolien :

- Changement des installations existantes à Ambon et Muzillac : remplacement par du matériel plus performant
- Parc engagé à Noyal-Muzillac (en cas de démontage, production à remplacer)
- Création d'un nouveau parc de 5/6 éoliennes

Le bureau d'études a travaillé sur des cartes pour définir les zones d'implantations prioritaires de ces projets.

L'Etat attend des communes, d'ici la fin de l'année, qu'elles proposent des zones d'accélération sur lesquelles les projets bénéficieraient d'une procédure allégée et plus rapide. Le fait de proposer une zone d'accélération témoigne d'une volonté politique de soutenir les ENR sur un secteur en particulier et de pouvoir les exclure sur un ou plusieurs autres secteurs.

- Un plan d'actions :

Un calendrier avec des actions planifiées de 2023 à 2030

- Définir des zones de développement solaire et éolien
- Assurer un rôle de coordination et de mutualisation à l'échelle d'ASB
- Concerter et impliquer les acteurs locaux dans les projets
- Conclure des partenariats
- Penser une stratégie globale d'aménagements
- Créer une structure territoriale d'investissement
- Sensibiliser, conseiller et informer les habitants
- Financer les études
- Développer des projets publics
- Créer un service public des ENR

Jean-François BASCOU demande si l'éolien en mer est possible à Arzal. Samuel FÉRET lui répond que ce type de projet est piloté par l'Etat et pas par les communes.

Yvon RIALLAND signale que le potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques est énorme sur les zones d'activités (toiture des bâtiments). Pour lui, ce type d'équipement est à prioriser.

Yolène BÉGO demande si, à l'instar de la mutuelle communale, la commune peut proposer le nom d'une entreprise (répondant à des critères de qualité) pour la pose de panneaux photovoltaïques chez les particuliers. Samuel FERET lui répond qu'on ne peut pas donner une préférence à une entreprise plutôt qu'à une autre dans ce type de démarche mais va se renseigner auprès d'Arc Sud Bretagne dont l'ambition de proposer un service public des ENR à l'horizon 2030 afin de conseiller les habitants.

Samuel FÉRET précise que les projets de panneaux photovoltaïques au sol sur des terrains « dégradés » ne seront à priori pas comptés dans le calcul de consommation des espaces naturels agricoles et forestiers.

Jean-François BASCOU signale qu'un terrain « dégradé » c'est-à-dire non agricole peut toutefois avoir une valeur en matière de biodiversité et n'est alors pas compatible avec la pose de panneaux photovoltaïques au sol.

Yvon RIALLAND demande quel pouvoir aurait la commune pour dire non à certains projets d'EnR sur des terrains privés. Samuel FÉRET lui répond que certains propriétaires démarchés pour ce type de projet demandent l'avis du Maire mais s'ils ne veulent pas le faire, rien ne les y oblige.

Antoine RULLIÈRE explique que l'énergie fournie par 10 ha de panneaux photovoltaïques équivaut plus ou moins à celle fournie par 3 éoliennes.

Concernant la définition de zones d'accélération d'ENR sur la Commune, Antoine RULLIÈRE précise que si la Commune ne fait pas de choix, les projets seront possibles sur toutes les zones propices à de tels projets. Alors que si la Commune définit une ou plusieurs zones cela peut permettre d'exclure d'autres zones.

C'est le préfet qui pourra contrôler si un projet sort dans une zone autre que celle choisit par la Commune.

063/2023 Remboursement anticipé emprunt Crédit Agricole

Il est proposé le remboursement anticipé du prêt Crédit Agricole contracté en 2012 sur 20 ans au taux de 4,04%.

Le montant de l'indemnité serait de 71,07 € à ajouter aux 10 555,48 € de capital restant dû et aux 55,06 € d'intérêts restant dus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Autorise le Maire à rembourser par anticipation le capital et les intérêts dus de l'emprunt n°00047307318
- Autorise le Maire à verser au prêteur les indemnités correspondantes à inscrire au compte 668
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

064/2023 Remboursement anticipé emprunt Caisse d'Epargne

Il est proposé le remboursement anticipé du prêt Caisse d'Epargne contracté en 2004 sur 25 ans à taux variable (taux actuel : 4,55%).

Le montant de l'indemnité est de 507,00 € à ajouter aux 22 287,82 € de capital restant dû et aux 1046,08 € d'intérêts restant dus.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Autorise le Maire à rembourser par anticipation le capital et les intérêts dus de l'emprunt n°2252608
- Autorise le Maire à verser au prêteur les indemnités correspondantes à inscrire au compte 668
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

065/2023 Renouvellement de la convention avec les services de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'Arzal est conventionnée avec le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion. Cette convention arrive à échéance le 31 Décembre 2023.

Dans le projet de nouvelle convention sont intégrées les évolutions suivantes :

- les modifications instaurées par la réforme de la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale : extension du champ de compétence des médecins, remplacement de la visite médicale par une visite d'information et de prévention, dénomination de « médecin du travail » à la place de « médecin de prévention » à l'instar du secteur privé.
- La modification du processus de déclaration annuelle des effectifs et de facturation afin de faciliter la gestion administrative : déclaration des effectifs au 1^{er} Janvier de l'année N avant le 15 mars de l'année par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée, facturation de l'adhésion pour la période Janvier à Décembre de l'année N en Avril de l'année N.

Actuellement le tarif est de 72 €/agent/visite.

La nouvelle convention sera applicable du 1^{er} janvier 2024 au 31 Décembre 2026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Autorise le Maire à signer la convention avec les services de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion.

Eau du Morbihan : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service-2022

Projection d'un petit film de présentation du rapport annuel.

Les rapports complets sont consultables sur <https://www.eaudumorbihan.fr/telecharger/rapports-activites/>

Assainissement collectif : rapport annuel du déléataire 2022

Sylvain HAMON, responsable exploitation Morbihan Sud chez Véolia, présente au conseil municipal le bilan 2022 du fonctionnement du service assainissement collectif.

La fin du contrat de délégation est prévue pour le 31/03/2025. Une nouvelle consultation devra être lancée en 2024.

Les chiffres clés :

- 1 713 habitants desservis (+ 0,93%)
- 1 114 abonnés (+ 7%)
- 59 343 m3 d'assiette de redevance (- 11,83%)

En 2022, 113 795 m3 sont entrés sur la station d'épuration, 112 406 m3 ont été traités. 13 094 m3 ont été déversés en raison de la pluviométrie (gros orages en décembre 2022).

La station d'épuration peut accueillir 600 m3 par jour et elle reçoit en moyenne 200 m3 par jour.

Le prix du m3 d'eau traitée est de 3,99 € pour une facture type de 120 m3 (il était de 3,88 € en 2021). L'augmentation s'explique par l'actualisation réglementaire des tarifs du déléataire.

Sylvain HAMON alerte sur la nécessité de réaliser deux études de criticité (obligation réglementaire) avant la fin de l'année 2023. Un devis a été transmis à la Mairie pour cela.

Il conviendrait également de réaliser un schéma directeur pour prioriser les travaux de renouvellement des réseaux à prévoir.

Concernant la REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées), suite à la demande d'un agriculteur, M. HAMON et son collègue en charge de ce dossier chez Véolia, sont venus en Mairie pour nous donner un avis technique.

A Arzal, pour la mise en place d'une REUT à des fins agricoles (c'est-à-dire avec une bonne qualité d'eau), il est nécessaire de prévoir un système de filtration et de traitement de l'eau en sortie de station d'épuration dont le coût est estimé à 250 000 €. A cela, il convient d'ajouter des canalisations pour acheminer l'eau jusqu'au parcelles concernées au prix de 100 € HT le ml.

N'ayant actuellement pas de parcelles agricoles irriguées à proximité de la station d'épuration, la REUT à des fins agricoles ne semble pas économiquement viable. En revanche, il conviendrait de l'étudier plus avant pour l'utilisation par les services techniques situés à proximité.

066/2023 Fixation de la surtaxe assainissement pour 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la précédente délibération relative à la surtaxe d'assainissement (part fixe et part variable) et l'invite à fixer le tarif à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs appliqués en 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

Fixe les tarifs applicables à partir du 1^{er} Janvier 2024 à :

- o 13,00 € par an (part fixe)
- o 1,80 € par m3 (part variable)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Effectifs scolaires de la rentrée 2023/2024 :

Yvon RIALLAND présente les effectifs scolaires pour cette rentrée :

- Ecole du Pigeon Vert : 121 élèves dont 30 d'Arzal
- Ecole Saint Charles : 128 élèves dont 99 d'Arzal

A Saint-Charles, une trentaine d'élèves actuellement en CM1/CM2 vont partir dans les 2 années suivantes.

- Etude sur la régie alimentaire

L'étude touche bientôt à sa fin. Sa restitution est prévue à la fin de l'année.

En Septembre, une réunion a été organisée avec des producteurs locaux (dans un rayon de 30 km). Une dizaine de personnes y a participé. Bilan : il n'y a aucun problème pour fournir une cuisine centrale (produits laitiers, viande, légumes, fruits, ...).

Le cabinet d'étude a fait 3 propositions pour la future cuisine centrale : l'extension et la réhabilitation de la cuisine du Complexe Michel LE CHESNE à Arzal, la construction d'une cuisine centrale neuve (lieu à définir), la mutualisation de la cuisine centrale rue des missionnaires de Muzillac.

L'hypothèse retenue pour l'étude serait celle d'une cuisine centrale neuve car :

- à Arzal, cela ne sera pas possible en raison de l'utilisation de la salle et de la cuisine par des particuliers.
- à Muzillac, d'après le diagnostic bâtiementaire, une extension semble compliquée à envisager malgré l'intérêt des élus.

Les coûts des différents scénarios sont équivalents. Reste à voir la faisabilité juridique : 3 communes, des écoles privées et publiques.

- Projet La Forge :

Yvon RIALLAND présente une esquisse du projet réalisée par l'architecte.

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 23 octobre prochain en présence de représentants de l'école Saint Charles, des commerçants, des riverains, des associations.

- Travaux de réhabilitation du VVA :

Les travaux de démolition des logements seront réalisés à partir de fin novembre et pendant 8 semaines.

- Médiathèque :

Les panneaux photovoltaïques ont été installés et mis en service la semaine dernière. Produisant 6 kW, ils alimentent la médiathèque, la MAM et le cabinet des infirmières. Voir pour l'installation d'un panneau digital pour suivre la production en temps réel.

- Vie Locale :

Une autolaveuse a été achetée pour le nettoyage de la salle polyvalente et de la cantine.

Le moulin à pizzas est fermé depuis le 7 Octobre 2023. L'ouverture à la zone des 3 Lapins est prévue fin Octobre. Une visite de l'immeuble Rue des Palis a été faite avec de potentiels repreneurs.

- Culture et Communication :

Les articles pour le bulletin du mois de Janvier sont à rendre pour le 23/10/2023.

Le dossier de cette édition sera consacré au bilan de l'Atlas de la Biodiversité.

Il est prévu un affichage éphémère sur le bâtiment La Forge avant sa démolition. Les affiches seraient choisies via une consultation citoyenne à la médiathèque.

- Conseil Municipal des Enfants :

Le voyage à Paris avec visite de l'Assemblée Nationale se prépare. Il aura lieu du 2 au 3 Novembre 2023.

De nouvelles élections pour renouveler le CME se dérouleront à la Mairie le 25 Novembre 2023.

Prochaines réunions :

- Commission Transition écologique : 17/10/2023 à 20h
- Commission Cadre de Vie : 20/10/2023 (heure à confirmer)
- Commission Vie Locale : 7/11/2023 à 18h30
- Commission Culture et Communication : 15/11/2023 à 14h00

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Prochains Conseils municipaux :

Jeudi 9 Novembre – Jeudi 14 Décembre